

Un jeune paysan, nommé Mirabel, valet dans la bastide de la demoiselle de Gay, au terroir de Marseille, inventa une ruse, au moyen de laquelle il s'imagina qu'il pourrait faire une petite fortune qui l'exempterait de travailler davantage. Il avait un ami, nommé Barthélemy, qui le gouvernait absolument, et chez lequel il alla loger par la suite.

Voici ce qu'un beau jour il se mit à débiter à un nommé Auquier, magasinier de Marseille, qui était du même lieu. Il lui dit : Qu'étant couché, à onze heures du soir, sous un arbre, près de la bastide, où il était valet, il vit, au clair de la lune, à la fenêtre d'une bastide voisine inhabitée, un homme. Il fut fort surpris, et eut cependant la hardiesse de lui demander ce qu'il faisait là. Le supposé homme n'ayant rien répondu, Mirabel voulut éclaircir cette affaire. Il s'approcha donc de la bastide, et l'ayant trouvée ouverte, il entra : mais, comme il ne rencontrait personne, la peur le prit; et croyant que ce qu'il avait vu était un esprit, il descendit les marches quatre à quatre, sortit, et alla boire à un puits peu éloigné.

Pendant qu'il buvait, il entendit derrière lui une voix qui, en l'appelant par son nom, lui dit qu'il y avait près de lui un trésor caché; qu'il l'en rendait le maître, à la charge qu'il lui ferait dire des messes : en même temps une petite pierre que l'esprit fit tomber, lui indiqua l'endroit du trésor. Ce secret lui pesant beaucoup, il alla faire part de son aventure à un voisin de ses amis, valet de la fermière de Paret. Tout de suite ils allèrent creuser dans l'endroit, la fermière présente. On trouva d'abord un paquet de mauvais linge, sur lequel ayant donné un grand coup avec la pioche, ils entendirent un tintement. Une espèce de reste de frayeur fit que personne n'osa toucher à ce paquet : on avait peur que ce ne fût un sort.

Cependant Mirabel dit qu'il se hasarda à porter le paquet chez lui, avec la précaution de le charger sur son épaule, après l'avoir pendu au bout d'un croc de bois qu'il fit sur le champ. La fermière et son valet n'imaginant pas qu'il y eut grand-chose dans ce paquet, s'en retournèrent, sans y plus penser. Quant à Mirabel, ayant trempé ce linge dans du vin, faute de vinaigre, et l'ayant ouvert, il

y trouva plus de mille pièces de Portugal. Il commença par se faire saigner, de peur qu'il ne lui arrivât mal de la révolution qui s'était passée en lui, et fit dire quelques messes pour l'âme du revenant.

Mirabel ayant donc été trouver Auquier, lui raconta tout ce que nous venons de dire, et lui demanda conseil sur ce qu'il devait faire de son trésor. Auquier lui conseilla de le lui remettre entre les mains : l'ayant reçu, le bruit fut par la suite qu'il lui en avait donné sa reconnaissance, qui fixait la somme du trésor à 10000 livres, payable à Mirabel à sa volonté. Cela fait, il demanda son congé à sa maîtresse ; s'étant mis ensuite en chemin, pour aller retirer ses hardes, il fut, à ce qu'il dit, attaqué par un quidam, qui le manqua d'un coup de couteau qui ne fit que percer sa veste et sa chemise.

Il soupçonna Auquier d'avoir aposté cet assassin; ce qui fit qu'il alla tout de suite lui redemander son trésor, ou le paiement de son billet. Auquier nia le fait. Le paysan se pourvut en justice, demandant que visite et perquisition fussent faites chez ledit Auquier. Le juge, trop crédule, permit d'informer, se transporta chez Auquier, fit perquisition, et ne trouva rien, sinon une petite corbeille d'osier, dont Mirabel, qui était présent, avait fait mention dans sa plainte, ainsi qu'un petit ruban de fil, couleur d'or, semblable à celui énoncé dans ladite plainte, qui liait un sac du trésor, lequel se trouva à la jupe d'un petit enfant.

Auquier interrogé, dit qu'il avait mangé avec Mirabel une fois dans sa boutique, et une fois au cabaret, qu'il avait dit qu'il avait trouvé un trésor, et promis de le lui remettre; il dénia tous les autres faits renfermés dans la plainte. Le juge se prévint sur ces légers indices. L'information fut faite. Quelques témoins, gagnés par Mirabel, furent entendus: Auquier fut décrété d'ajournement personnel. La reconnaissance, dont il est parlé ci-dessus, examinée, les experts la trouvèrent contrefaite : mais le ruban du sac qui avoir été mis au greffer se trouva précisément pareil à celui qui était à la jupe de la petite fille d'Auquier.

Le procès perfectionné, la sentence du lieutenant criminel condamne Auquier à la question. Appel au parlement d'Aix. Autres témoins assigné: entre autres, celui qui avait aidé Mirabel à piocher le trésor, nommé Bernard, valet de la fermière de Paret, déposa qu'ils n'avoient rien trouvé, et que quelque temps après il lui fit voir un papier qu'il dit lui avoir coûté un écu. Ce papier se trouva être le billet de 20000 livres : enfin toute la ruse se découvrit. Mirabel fut arrêté ; interrogé, il soutint toujours ce qu'il avait avancé dans son exposé.

Cependant on arrêta Etienne Barthélemy, son ami. Cet homme avoua avoir défrayé Mirabel, pendant la poursuite de son procès. Sur quoi intervint l'arrêt définitif du 18 février 1729, qui met Auquier hors de cause, condamne Mirabel aux galères perpétuelles, préalablement appliqué à la question.

A la question Mirabel déclara qu'Etienne Barthélemy, ennemi déclaré d'Auquier, l'avait porté à faire tout ce qu'il avait fait contre lui, et qu'il lui avait remis le billet de 20000 livres pour en faire l'usage qu'on a vu. Cela occasionna un nouvel arrêt, le 25, qui condamne ledit Etienne Barthélemy aux galères pour sa vie, et deux faux témoins à être pendus par les aisselles.